



Nom de la famille :

VILLE DE MONTVILLE

DOSSIER FAMILLE

(VIE SCOLAIRE / JEUNESSE)

ATTENTION

Dossier d'inscription à retourner ou à déposer dûment complété à :

Mairie de MONTVILLE

21 Place du Général LECLERC

76710 MONTVILLE

Téléphone : 02.32.93.81.62

Courriel : jeunesse@montville.fr

Ce Dossier est téléchargeable sur le site internet de la Mairie

www.montville.fr rubrique Enfance et Jeunesse

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE

ET DEVRONT VOUS ÊTRE RETOURNÉS

FICHE FAMILLE

RÉFÉRENT(S) DU FOYER DE L'ENFANT

Adresse du foyer de/des enfant(s) :

.....

PARENT 1

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

.....

Téléphone : Liste Rouge

Portable :

Courriel :

Date de Naissance :

Situation de famille : Marié(e) Célibataire

Vie Maritale Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf (ve)

Profession :

Employeur :

Adresse Employeur :

.....

.....

Téléphone Travail :

PARENT 2

Civilité :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

.....

.....

.....

Téléphone : Liste Rouge

Portable :

Courriel :

Date de Naissance :

Situation de famille : Marié(e) Célibataire

Vie Maritale Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf (ve)

Profession :

Employeur :

Adresse Employeur :

.....

.....

Téléphone Travail :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sécurité Sociale

Régime : Général MSA Maritime Cheminot CMCAS Autres

N° de Sécurité Sociale auquel est rattaché l'enfant :

Allocataire CAF : Oui Non N° d'allocataire (*obligatoire*) :

Le Dossier Famille n'a pas de durée de validité limitée. Cependant, il est impératif de prévenir le Service Jeunesse et Affaires Scolaires de tout changement de situation.

- Par téléphone : 02.32.93.81.62
- Par courriel : jeunesse@montville.fr
- Par courrier : Mairie de Montville

Service Jeunesse et Affaires Scolaires

21 Place du général Leclerc

76710 MONTVILLE

Je soussigné(e),, responsable légal, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant sur le Dossier Famille et m'engage à prévenir le Service Jeunesse et Affaires Scolaires de tout changement le concernant.

Fait à Montville, le ___ / ___ / 20___

Signature des parents :

→ En application du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Obligatoire pour que le Dossier Famille soit complet

Inscription Administrative

- Le Dossier Famille dûment rempli
- Fiche individuelle enfant (une par enfant) âgé de 2 à 17 ans et amené à fréquenter les structures d'accueil municipales (Restauration, Périscolaire, Accueil de Loisirs.....).

Éléments sanitaires et santé

- Fiche Sanitaire dûment remplie (une par enfant). Tout changement (allergies, difficultés de santé) devra être signalé au Service Jeunesse et Affaires Scolaires.
- Une photocopie du carnet de santé (vaccination) est à joindre **impérativement** aux différentes fiches d'inscriptions (Vie Scolaire et Jeunesse)

INFORMATION

Pourquoi un Dossier Famille ? Comment ça marche ?

- Le Dossier Famille a été créé pour faciliter la vie des familles utilisant les différentes structures mises en place par la Ville pour l'accueil des enfants et des jeunes. Il permet la gestion de l'ensemble des informations concernant votre famille.
- Le Dossier Famille est unique. Une fois rempli et retourné auprès de nos services, son enregistrement est définitif. Cependant, vous pouvez, à tout moment, nous faire part de tout changement de situation en prenant contact avec le Service Jeunesse de la Mairie.
- Est concernée, toute famille dont au moins un des enfants est scolarisé dans les écoles de la ville (Vie Scolaire) ainsi que les familles souhaitant inscrire un enfant aux activités proposées par le Service Jeunesse.
- Par la suite, vous n'aurez plus qu'à nous faire parvenir les différentes fiches d'inscriptions aux structures que votre enfant sera amené à fréquenter (Vie Scolaire, Jeunesse).

→ Les informations contenues dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique. En application du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016), la consultation, la rectification ou la suppression des données vous concernant est possible sur simple demande.